

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2019

Etaient présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELLE, Josette BAUDOUIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELLE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOUIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2018

- L'approbation du procès-verbal du 20 décembre 2018 est reportée -

Communication du Maire

Délibération n°2019-01 :

Monsieur le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération n° 2014-14 du 29 mars 2014 pour la période du 08/12/2018 au 06/03/2019. Ces délégations feront l'objet de décisions formelles transmises au contrôle de légalité.

↳ Exercice du droit de préemption urbain :

Date	Adresse et ref cadastrale	Vendeur	Acheteur	Superficie	Prix
16/01/2019	125 Rue Poincaré AC 178	M. Haingue	M.Merlant	168	154 000 €
24/01/2019	7 Rue de la Zamin	Mme Van Dijk		5256	3 300 000 €
01/02/2019	67 Rue Poincaré	M. De Taeye	M. et Mme Meurin	168	151 000 €
14/02/2019	70 BIS Rue des Fusillés	Mme Krieger	M. Fievet	1385	320 000 €
28/02/2019	26 Rue Pasteur	M. et Mme Soiron	M. Mercier et Mme Fermon	149	217 000 €
06/03/2009	2 Rue de l'Eglise	SCI POM Capinghem	Nord Europe Lease	3506	547 894 €

Le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte-rendu de l'exercice de ses délégations.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Compte administratif 2018

Délibération n°2019-02 :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des résultats du compte administratif 2018 qui s'établissent ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 422 066.71 €

Recettes : 1 639 958.10 €

Soit un résultat net 2018 de : 217 891.39 €

Investissement :

Dépenses : 201 199.05 €

Recettes : 364 484.83 €

Soit un résultat net 2018 de : 163 285.78 €

Et un résultat cumulé de : 708 323.81 €

(compte tenu du solde d'investissement reporté de 67 000 € en dépenses).

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** le compte administratif 2018.

- La délibération est approuvée à 11 voix pour et 6 voix contre -

Compte de gestion 2018

Délibération n°2019-03 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Affectation des résultats 2018

Délibération n°2019-04 :

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultats de l'exercice 2018	217 891.39 €
B. Résultat 2017 reporté	0 €
C. Résultats à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	217 891.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
D. Résultats de l'exercice 2018	163 285.78 €
E. Résultat 2017 reporté	545 038.03 €
F. Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	708 323.81 €
Restes à réaliser 2018	67 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE d'AFFECTER** :

✚ à l'article R 001 de la section d'investissement du budget primitif 2019, la somme de 708 323.81 €,

✚ à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019, la somme de 217 891.39 €,

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Attribution des subventions 2019

Délibération n°2019-05 :

Entendu l'exposé de l'adjointe à la vie locale,

Vu les demandes de subvention parvenues en mairie,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'attribution des subventions au Centre Communal d'Actions Sociales, associations et clubs pour l'année 2019 comme suit :

Subventions versées à	Montant en €	Ne prend pas part au vote
Centre Communal d'Action Sociale	5 000,00	16 voix pour, une contre C. MATHON ne prend pas part au vote
Association Sportive Omnisport ASO	900,00	17 voix pour, une contre
ASC Football	1 400,00	17 voix pour, une contre
Cap'Arts	1 300,00	17 voix pour, une contre
Club culturel de Capinghem	1 400,00	17 voix pour, une contre
Club de l'amitié	1 300,00	17 voix pour, une contre
Chorale « Chœur Grenadine »	500,00	17 voix pour, une contre
Un pied devant l'autre	500,00	17 voix pour, une contre
Union Nationale des Combattants	1 000,00	17 voix pour, une contre
Yoga danse création	200,00	17 voix pour, une contre
Cap'gym	1 200,00	17 voix pour, une contre
Badminton club de capinghem	200,00	17 voix pour, une contre
Tennis de table loisirs de capinghem	500,00	17 voix pour, une contre
APEIC	1 500,00	17 voix pour, une contre
Point danse	500,00	17 voix pour, une contre
Vivre ensemble à Humanicité	700,00	17 voix pour, une contre
ASS ADEMNI (MEDIATRICE)	10 000,00	17 voix pour, une contre

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, l'attribution au titre du budget primitif de l'exercice 2019, des subventions au CCAS, aux associations et clubs proposées ci-dessus.

Les crédits nécessaires au paiement de ces diverses subventions seront inscrits au budget primitif 2019, articles 657362 pour le CCAS, 6574 pour les autres.

Taux d'imposition 2019

Délibération n°2019-06 :

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2019, qui ne nécessite pas d'augmentation des taux des contributions directes locales,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, de maintenir les taux de contributions directes pour 2019 à l'identique de l'année précédente, à savoir :

- ↳ Taxe d'habitation : 21,14 %
- ↳ Taxe sur le foncier bâti : 19,31 %
- ↳ Taxe sur le foncier non bâti : 43,27 %

La présente délibération sera jointe au budget principal 2019.

- La délibération est adoptée à 17 voix pour, une voix contre -

Budget primitif 2019

Délibération n°2019-07 :

Entendu l'exposé de l'adjoint aux finances,

Après avoir affecté les résultats de l'exercice 2018,

Après avoir voté les taux des contributions directes locales et attribué des subventions,

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 726 395.00 € et en section d'investissement à la somme de 937 415.00 €.

La présente délibération sera jointe au budget principal 2019.

- La délibération est adoptée à 12 voix pour, 6 voix contre -

Subvention Village et Bourg, éclairage public La Perdrière

Délibération n°2019-08 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacement de l'éclairage public au lotissement de la PERDRIERE et propose de solliciter une demande de subvention VILLAGE ET BOURG – programmation 2019 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal à hauteur de 40 % :

- l'estimation du coût des travaux HT est de : 72 302.00 € HT
- le montant de la subvention DETR sollicitée est de : 28 920.80 € soit 40%
- l'autofinancement prévu est de : 43 381.20 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE ET AUTORISE**

- ↳ Le projet de remplacement de l'éclairage public au lotissement de la PERDRIERE
- ↳ La demande de subvention VILLAGE ET BOURG – programmation 2019 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal
- ↳ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Subvention Village et Bourg, local Humanicité

Délibération n°2019-09 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement du local HUMANICITE, 14 Avenue Nelson Mandela et propose de solliciter une demande de subvention VILLAGE ET BOURG – programmation 2019 au titre des travaux d'aménagement du patrimoine communal à hauteur de 40 % :

- l'estimation du coût des travaux HT est de : 160 423 € HT

- le montant de la subvention DETR sollicitée est de : 64 169.20€ soit 40%
- l'autofinancement prévu est de : 96 253.80 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE ET AUTORISE**

- ↳ Le projet d'aménagement du local HUMANICITE, 14 Avenue Nelson Mandela 59160 CAPINGHEM,
- ↳ La demande de subvention VILLAGE ET BOURG – programmation 2019 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal
- ↳ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Renouvellement de contrat SEGILOG

Délibération n°2019-10 :

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ↳ **AUTORISE**, le Maire a conventionner avec SEGILOG pour la cession de droits d'utilisation et la maintenance des logiciels SEGILOG pour la mairie et le bibliothèque, pour une durée de 3 ans à partir du 15 janvier 2019,
- ↳ **DIT** de prévoir au Budget Primitif,
 - Logiciel Mairie : 3 753 € HT pour les droits d'utilisation, et 417 €HT pour la maintenance,
 - Logiciel bibliothèque : 936 € HT pour les droits d'utilisation, et 104 € HT pour la maintenance,

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

- L'approbation de la délibération est reportée -